

L'INSTRUCTION SUR LA MORT DE LOUIS RENAULT

- « J'ai vu, à Fresnes, l'industriel prostré sur son lit, la tête bandée », déclare M. Roger Charels
- « J'ai parlé de déplacement de la première vertèbre cervicale et non de rupture », précise le docteur Truchot

L'affaire Louis Renault a fait, tout au long de la journée d'hier, l'objet de mesures d'instruction.

M. Baurès a recueilli, tout d'abord, le témoignage d'une personne qui se dévoue au sort des prisonniers ; ayant le droit de vaquer à l'intérieur des maisons d'arrêt, M. Roger Charels eut ainsi l'occasion, au début du mois d'octobre 1944, d'apercevoir, la porte de sa cellule étant entrouverte, un détenu prostré sur son lit, la tête bandée.

Le gardien de prison qui se trouvait là confia au visiteur :

« C'est M. Louis Renault. Il y a eu des cris cette nuit dans sa cellule. Ils l'ont encore frappé. »

Le magistrat instructeur s'est rendu au cours de la journée à l'infirmerie de Fresnes. Il était accompagné de Mme Louis Renault et des conseils de celle-ci, M^e Jacques Isorni, et son collaborateur, M^e Bredin.

Un industriel qui a toujours gardé l'anonymat aurait été convoqué sur place pour fournir des explications sur les faits dont il avait été le témoin.

Cet industriel, incarcéré à l'époque, disait avoir occupé la cellule voisine de celle de Louis Renault.

Il était sur ce point précis en contradiction avec le docteur Masmontheil qui dirigeait l'infirmerie.

La confrontation entre les deux témoins a permis d'établir que Louis Renault avait changé de cellule au cours de son court séjour à l'infirmerie de Fresnes.

Le docteur Truchot, qui lut le premier la radiographie prise à travers le cercueil de Louis Re-

nault, a été entendu dans l'après-midi par M. Baurès.

Le praticien dit avoir parlé de déplacement de la première vertèbre cervicale et non de rupture comme le déclarait Mme Louis Renault dans sa plainte.

Le juge d'instruction procédera la semaine prochaine à l'audition de différents autres témoins.

*saisie
ALR*

*BA 2135 APP
Renault*